gistrement a soutenu et soutient encore que ces écrits, *comme reçus d'objets*, doivent être revêtus d'un timbre de dix centimes.

Nous comprenons que, dans l'intérêt du Trésor, l'administration donne à la loi son sens le plus étendu. Ce que nous comprenons moins et même pas du tout, c'est que l'intérêt fiscal puisse jamais perdre de vue les principes les plus élémentaires du droit civil. Or, il en serait ainsi dans le cas présent, si la prétention de l'enregistrement venait à prévaloir et à être consacrée judiciairement.

L'article 18 de la loi du 23 août 1871 ne vise en effet que les *écrits libératoires*. Or, les écrits dont nous parlons, loin de constater une libération, forment au contraire entre les mains de ceux qui les détiennent un titre de créance contre ceux qui les ont délivrés. Ces écrits sont des pièces de comptabilité, les modes de preuve d'une opération commerciale en cours d'exécution; mais ils n'offrent nullement le caractère d'un reçu terminant une opération, d'une décharge des relations d'un créancier vis-à-vis de son débiteur.

On insiste cependant et on dit : Le fondeur, dans l'exemple cité plus haut, était bien créancier d'une obligation de fer, puisque le marchand de ferraille avait contracté l'obligation de livrer la fonte vendue ; le reçu est donc libératoire et doit être timbré.

L'objection est habile; mais elle est encore plus spécieuse, et repose sur une pure subtilité juridique. L'opération commerciale intervenue entre les parties, au moment de la livraison de la fonte, a un caractère mixte. Le marchand de ferraille se libère sans doute de son obligation de livrer, mais la livraison a surtout pour but de faire du fondeur un débiteur, et du marchand de ferraille un créancier. L'opération est jusqu'à un certain point extinctive, mais elle est avant tout productive d'obligations; nous ajoutons même sans hésiter que ce dernier caractère domine, absorbe l'autre et est seul à considérer. Il est donc exact de dire, pour rester dans la réalité des faits, que l'opération engendre seulement une obligation à la charge de l'acheteur, celle de payer la marchandise : l'écrit qui constate l'opération, c'est-à-dire la créance du vendeur contre l'acheteur, n'a donc pas, à proprement parler, le caractère libératoire et par suite échappe à l'impôt des dix centimes.

Jusqu'ici, paraît-il, les tribunaux n'avaient pas eu à se prononcer sur ce point délicat. Seul, le tribunal de Saint-Quentin, saisi de la question, vient tout récemment de la résoudre d'une manière favorable aux intérêts commerciaux, en décidant que les *reçus d'objets, dans les cas cités plus haut et autres analogues*, n'étaient pas assujettis au timbre de quittance. Nous ignorons encore, à l'heure qu'il est, si l'administration a déféré à la Cour de cassation la décision du tribunal de Saint-Quentin. Dans tous les cas, si la Cour supérieure est appelée à se prononcer sur la question, nous nous ferons un devoir de porter à la connaissance de nos lecteurs l'arrêt qui sera intervenu.

—

Nomenclature des nouveaux brevets intéressant l'industrie lainière. — 107882. 24 mai. Apert-Mandart. Application des machines essoreuses au dégraissage des laines propres au peignage.

107899, 1er mai. Cordillat et Mather. Perfectionnement aux appareils pour traiter à la vapeur les tissus imprimés.

107903, 29 mai. Gauchez. Application automatique de cardes chargeuses mécaniques.

107898, 28 mai. Martinot frères. Perfectionnements aux appareils servant à lainer les étoffes.

107903. 1er mai. Perberby et Howson. Aiguilles pour métiers à tricoter.

107904, 29 mai. Quinquariet-Deschamps. Tournillage mécanique des talons et des bouts de pieds, des articles de bonneterie, tels que bas, chaussettes, etc.

107906. 1er mai. Rousseau. Blanchiment et décoloration des matières animales, soies, laines, crins, plumes, duvets, poils, par l'emploi de l'ozone et de l'eau oxygénée produits par l'électricité.

107909, 22 mai. Termoz. Système de pointage métallique des étoffes sans les percer.

107931, 4 mai. Laprestey. Fabrication d'un produit dit : bourré de laine destinée à remplacer la toutisse.

107935, 5 mai. Mohki. Perfectionnements dans les machines à raser, tondre, etc.

107038, 3 mai. Palmer. Perfectionnements dans les appareils à ramer, tendre, sécher et apprêter les draps et autres étoffes.

107956, 5 mai. Delauné. Coupeuse de tissus.

107965. 7 mai. Imps. Perfectionnements à la machine Imps pour le peignage des matières textiles.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

La bibliothèque publique de Roubaix a reçu récemment les ouvrages suivants :

1. *Des couleurs* et de leur application aux arts industriels, par E. Chevreul. 27 planches. 1864, in-4°.

2. *Statistique de la France* comparée avec les divers pays de l'Europe, par Maurice Block. 2e édition mise à jour. 1875. 2 vol. in-8°.

3. *Histoire universelle* par César Cantu; 3e édition parisienne entièrement revue d'après la dernière édition italienne, par M. Lacombe, sous les yeux de l'auteur. Paris, 1867. 19 vol. in-8°.

4. *Recherches sur l'histoire et l'architecture de l'église cathédrale de Notre-Dame de Tournai*, par J. Le Maistre d'Anstaing. 2 vol. in-8°.

5. *Douai et Lille* au XIIIe siècle, par H. R. Duttrimœul. 1850. in-4°.

6. *Tableaux comparatifs des mesures, poids et monnaies* modernes et anciens, cours des changes, usages du commerce de tous les pays du monde, comparés avec le système métrique français et les poids et mesures anglises, par Hercule Cavalli. 1874. in-8°.

7. *Histoire de la ville de Montdidier*, par Victor de Beauville, 2 vol. in-4°. (Don de l'auteur.)

8. *Le guide de l'amateur-botaniste...* par J. F. Olagnier, Paris. 1826. 1 vol. in-12. (Don de M. Th. Leuridan, bibliothécaire).

9. *Travaux de la société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.* 1873-1874. 1 vol. in-8°. (Don de la société).

10. *Documents diplomatiques de la conférence du mètre.* Paris, imprimerie nationale. 1 vol. petit in-4°. (Don de M. le ministre de l'instruction publique).

—

La préfecture vient de télégraphier à tous ses agents sur la frontière un ordre d'interdiction pour l'entrée et la circulation en France d'un journal intitulé « le Sansgème illustré » qui est publié à Bruxelles par un sieur Vanderanvera. De prime abord on peut dire que le nom seul du publiciste devait faire tort à ce journal,

—

Ce matin, un cadavre a été retiré de l'eau, à la jonction de l'ancien et du nouveau canal, près du Pile. Le veilleur d'une fabrique voisine, aperçut, vers quatre heures du matin, un vêtement flottant sur l'eau, et distingua un homme qui s'y débattait. Il courut prévenir le maître-nageur, mais celui-ci ne put porter secours au noyé. On le laissa donc là jusque ce matin. Ce malheureux, qu'on a reconnu être un échantillonneur, François Rohart, âgé de 56 ans, est marié, sans enfant. Il avait déjà failli se noyer une première fois, près le pont du Sartel. On suppose qu'il était en état d'ivresse.

—

On a arrêté hier matin, à l'estaminet de la *Clef d'Or*, un fileur de 29 ans nommé Henri Castel qui avait, le 13 de ce mois commis à Dorignies un vol d'habillements au préjudice d'un habitant de cette localité, nommé Lebon, et avait réussi.

—

Un petit garçon fils de M. D..., a failli être écrasé sous les roues d'un tilbury qui s'en venait par la rue du chemin de fer. Au moment où il fut renversé, sa mère qui l'accompagnait n'eut que le temps de se précipiter vers lui pour l'arracher de dessous les pieds du cheval. Le conducteur, de son côté, eut la présence d'esprit de retenir le cheval assez pour sauver la vie de la mère et de l'enfant également menacés. Grâce à ces heureuses circonstances, le petit garçon n'a pas *eu du tout à souffrir*.

Etat-Civil de Roubaix

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 22 octobre. — Desiré Springael, rue Decresme, cour Vanrobays. — Mathilde Leclercq, rue de la Basse-Masure. — Mathilde Sauthieux, rue de l'Industrie, 4. — Théophile Verstraete, rue du Nouveau-Monde, cour Masure, 3. — Colette Uyttenhove, rue de l'Epeule, cour Lampe, 21. — Oscar Alleyn, rue de Mouveaux, cour Sion, 7. — Henri Cortial, au Pile, 57. — Emile Watteau, rue des Parvenus 61.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 22 octobre. — Julienne Battiau, 2 mois, au Hutin, maison Lestivet, 6. — Fernand Doyennette, 1 jour, rue de la Lys, maison Bény. — Charles Vandenberghe, 41 ans, tisserand, rue du Pile, 7. — Rosine Desreumaux, 60 ans, ménagère, au Pile, maison Leserre. — Jean-Baptiste Vannaeghe, 65 ans, journalier, au Trichon, cour Selosse 10.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Un **obit solennel du mois** sera célébré en l'église paroissiale de Sainte-Elisabeth, le mardi 26 octobre 1875, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur JEAN-BAPTISTE DUPUREUR, époux de Dame PAULINE-MARIE MILLE, décédé à Roubaix, le 28 septembre 1875, à l'âge de 38 ans et 2 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — *Imprimerie Alfred Reboux.* — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

COURS PUBLICS DE CHIMIE. — *Lundi 25 octobre à huit heures du soir.* — Du chlore et de l'acide chlorhydrique, leurs propriétés, leurs procédés de préparation, leurs importantes applications.

Prix de revient des Viandes

DROITS D'OCTROI COMPRIS.

		1re QUAL.	2e QUAL.	3e QUAL.
Bœuf	le k°	1.69	1.41	1.12
Vache	»	1.63	1.27	0.94
Taureau	»	0.00	0.00	0.00
Veau	»	1.81	1.42	1.27
Mouton	»	1.85	1.75	1.55
Porc	»	1.60	1.55	1.50

Roubaix, le 22 Octobre 1875.

Le Maire de Roubaix.
C. DESCAT.

Pompes funèbres. — COURTOT-UYTTENHOVE, rue de l'Alouette, 59, Roubaix. (*Voir aux annonces*).

TRIBUNAL CORRECTIONNEL.

Audience du 23 octobre.

Présidence de M. Parenty. — Ministère public, M. Borville.

Affaire Honoré. — Coups et blessures par ses maîtres à une servante.

Nous avons rapporté l'arrestation des époux Honoré, carrossier rue Basse, à Lille, prévenus de coups et blessures sur leur servante, Caroline Chemin, âgée de dix-neuf ans, orpheline, née à Attiches.

Cette affaire a produit beaucoup d'émotion au chef-lieu. Aussi la salle d'audience ne peut contenir la foule.

On se croirait à une audience de cour d'assises. Au pied du tribunal sont déposés les instruments dont se servaient les époux Honoré pour frapper cette malheureuse : un tisonnier, des cravaches, des couteaux, un fer à repasser, une chemise et des caracos lardés de coups de couteau.

Il résulte de l'instruction que la fille Chemin est entrée au service des époux Honoré, une première fois le 27 février 1873. Elle en a été congédiée en novembre 1873. Elle y était de deux mois à peine qu'elle était maltraitée : coups de pied et de cravache. Ce dernier instrument était manié tour à tour par M. et Mme Honoré. C'était déjà grave, mais, comme on le verra plus loin, ce n'est que plus tard qu'ils ont recouru à la barbarie.

La fille Chemin entra au service des époux Taylor, qui ont donné les meilleurs renseignements sur elle au point de vue de l'activité et de la probité. Elle était chez eux depuis cinq mois, quand elle fut sollicitée par Mme Honoré de rentrer chez elle. Elle hésita ; mais, comme on lui promettait 2 fr. de plus par mois et une robe, elle accepta. C'était en avril 1874.

C'est alors que les mauvais traitements ont redoublé. Cela dura dix-sept mois sans qu'elle ait osé se plaindre. Ce n'est qu'en septembre dernier, alors qu'elle venait de recevoir de Mme Honoré un coup de pied à l'œil, et que, pleurant dans un cabaret voisin où elle allait chercher de la bière, on supposa qu'elle devait être victime de violences fréquentes. Les époux Honoré, ayant appris qu'elle s'était plainte dans ce cabaret, envoyèrent dès ce moment un ouvrier chercher de la bière.

Dans sa déposition, la fille Chemin rapporte qu'à tout propos on la frappait, alléguant qu'elle ne travaillait pas ou qu'elle travaillait mal.

M. le président lui demande pourquoi elle était revenue dans cette maison où elle avait été si malheureuse la première fois ?

— C'était parce qu'on m'avait promis 2 fr. de plus et une robe. Et puis j'aimais tant les petits enfants des époux Honoré !

M. le docteur Houzé de l'Aulnoit, chargé d'examiner les blessures reçues par la fille Chemin, a constaté : les traces de vingt coups de cravaches; treize coups de couteau dont un, le plus sérieux, reçu à la cuisse, trois semaines avant son départ de la maison Honoré; trois plaies contuses à la tête; trente contusions sur les jambes, et une brûlure au cou faite avec un fer à repasser. Cette brûlure a mis plus d'un mois à se guérir. Les blessures faites avec les couteaux avaient un centimètre de profondeur. Elles auraient été dangereuses si elles avaient été portées sur le devant de la poitrine.

M. le président procède à l'interrogatoire des prévenus.

La femme Honoré, très émue, ne sait que répondre. Elle trouve exagérée la déposition de la fille Chemin. Elle avoue avoir frappé sa servante, mais par impatience et non par méchanceté. Elle me mettait à bout, dit-elle, par sa fainéantise. (Mouvement dans l'auditoire.)

Honoré croit que cette fille a été excitée, et qu'il y a là dessous un mobile qu'il ne saisit pas. Il n'a, dit-il, pas été témoin des faits reprochés à sa femme, car, quand il voyait une discussion, il retournait dans ses ateliers. Il avoue l'avoir rudoyée, mais il ne lui a jamais porté de coups.

Huit témoins sont entendus. Ce sont des voisins et des ouvriers d'Honoré qui, tous, confirment la déposition de la fille Chemin. Ils ajoutent qu'ils l'ont engagée à de nombreuses reprises de changer de service, mais s'y est toujours refusée par suite des menaces que lui faisaient les époux Honoré, de la faire mettre en prison en confiant à la justice des lettres qu'elle avait reçues d'un ouvrier d'Honoré, qu'elle fréquentait.

D'après la jeune fille, Honoré l'a frappée avec la cravache et le manche d'un couteau, mais sa brutalité n'a jamais égalé celle de sa femme.

Elle fait connaître qu'indépendamment des sévices qu'exerçaient sur elle les époux Honoré, elle ne recevait pas ses gages. Elle gagnait 18 fr. par mois pendant son premier service, qui a duré neuf mois, et elle n'a touché en sortant que 10 francs.

Pendant les dix-sept derniers mois, on lui avait promis 20 fr. par mois, elle n'a touché qu'une fois 5 fr. et 10 fr. à sa sortie. C'était la femme Honoré qui se chargeait de son entretien, mais ses achats étaient fort rares.

C'est à la fin de septembre que tout a été dévoilé. La fille Chemin avait quitté les époux Honoré et elle s'était adressée à M. Gérard, placeur, pour obtenir un service.

Elle avait son livret, mais il n'était pas signé. Sur quelques observations que lui adressa M. Gérard, elle lui fit le récit du martyre qu'elle avait subi pendant dix-sept mois. Ce dernier se rendit chez M. le commissaire de police de l'arrondissement qui ouvrit une enquête dont les résultats ont amené les époux Honoré sur les bancs de la police correctionnelle.

Le ministère public flétrit en quelques mots la conduite des époux Honoré, et demande une sévère application de la loi.

Me Dubrulle, leur défenseur, se borne à plaider les circonstances atténuantes.

Me Houzé de l'Aulnoit représente le tuteur de la jeune fille, qui se porte partie civile.

Honoré est condamné à six mois de prison; la femme Honoré à un an, chacun à 200 fr. d'amende, plus 3.000 fr. de dommages-intérêts.

Cette condamnation est accueillie par de vives marques d'assentiment dans l'auditoire. Quelques applaudissements même éclatent. M. le président les réprime aussitôt.

Faits divers

— Une dépêche annonce que le fameux tournaisien Cornil s'est de nouveau évadé de la prison cellulaire de Louvain.

— LA NOCE INTERROMPUE. — Il y a dans l'île de Beauté, à Nogent-sur-Marne, des maisons de campagne que leurs propriétaires, lorsqu'ils reviennent à Paris, laissent à la garde des jardiniers du pays. Avant-hier, dit le *Droit*, un de ces jardiniers à qui une de ces maisons avait été confiée, était sorti de très bonne heure, le matin, pour aller chercher sa fiancée et la conduire à l'autel ; c'était le jour fixé pour son mariage.

Arrivé chez son beau-père, où toute la noce était rassemblée, il s'aperçoit qu'il avait oublié un papier nécessaire pour la cérémonie. Il retourne immédiatement à la maison qu'il habitait pour prendre ce papier. Sur le quai, il croise deux individus d'assez mauvaise mine qui portaient une malle paraissant fort lourde.

Il ne prend pas garde à cette rencontre et il se hâte de continuer sa route. Quel n'est pas son étonnement en pénétrant dans la maison ! Il trouve tous les meubles ouverts ou renversés, toutes les armoires fouillées. Sur la table du salon, il y avait trois verres et une bouteille vide ; on voyait par ce qui restait dans les verres que c'était du vin qui avait été bu par les voleurs qui avaient dévalisé la maison.

Ce qu'il y avait de plus terrible pour le jardinier, c'est que les cadeaux faits par lui et par les parents à la mariée avaient été pris dans sa chambre, où ils les avaient enfermés. Il sort précipitamment, ne doutant pas que les deux hommes portant une malle si lourde ne fussent les voleurs. Il court à leur poursuite ; il passe devant la maison où était sa fiancée et la noce. Il appelle les garçons d'honneur, qui le suivent, et qui sont suivis eux-mêmes par tous les hommes de la noce.

En se voyant poursuivis, les deux voleurs jettent leur malle sur la route et se sauvent à travers champs, chacun d'un côté différend. Le jardinier va en atteindre un ; mais le malfaiteur se retourne vivement et lui lance un coup de canne plombée, que le jardinier peut parer avec son avant-bras. Il parvient à se saisir de la canne et en applique un coup si vigoureux à son agresseur qu'il l'étend par terre.

La mariée, arrivée à cet instant au secours de son futur, voulait prendre la canne plombée pour achever le malfaiteur. On l'en empêcha; mais comme elle se trouvait là quand le coup avait été porté par son futur, sa belle robe blanche avait été éclaboussée et tachée par le sang qui avait jailli de la blessure.

Pendant la lutte qui avait eu lieu de ce côté, les garçons d'honneur avait poursuivi le second voleur et l'avaient arrêté. On releva le premier et on le conduisit chez le commissaire de police. Là, ils furent fouillés, et, outre la canne plombée qui avait été arrachée à l'un d'eux, ils furent trouvés porteurs de trois revolvers et d'une lame d'acier très-effilée comme il y en a dans les cannes à l'épée. Ils eussent sans doute fait usage de ces armes, s'ils avaient rencontré quelqu'un dans la maison où ils étaient sans voler. Après les avoir remis entre les mains de l'autorité, la noce reprit le chemin de la mairie et de l'église.

La présence de trois verres sur la table du salon de la maison d'évalisée semble indiquer que les voleurs étaient au nombre de trois. Le troisième aurait alors échappé.

—Y a-t-il plus de gibier cette année qu'en 1874 ? Les uns disent oui; les autres disent non. Voici, à cet égard, quelques renseignements de nature à éclairer cette question, beaucoup plus intéressante pour nombre d'honnêtes chasseurs que celle de l'Herzégovine.

A la vente à la criée des Halles, qui peut être considérée comme le thermomètre en la matière, il a été constaté, pendant le mois de septembre dernier, 16,067 lièvres, 126,854 perdreaux, 1,261 faisans, 354 cerfs et chevreuils, 744 alouettes, 5 bécasses, 550 bécassines, 22,163 cailles, 126 grives et merles, 1,123 râles, 69 pluviers, 489 sarcelles, 115 pilets, 129 vanneaux.

Il avait été vendu, pendant le mois de septembre 1874, 20,385 lièvres, 130,406 perdreaux, 896 faisans, 434 cerfs et chevreuils, 3,768 alouettes, 24 bécasses, 349 bécassines, 13,642 cailles, 215 grives et merles, 1,114 râles, 41 pluviers, 306 sarcelles, 37 pilets, 153 vanneaux.

On voit que, si ce n'est en ce qui concerne les cailles, les bécassines et les faisans, gibiers *di primo cartello*, l'avantage est à 1874. Mais qu'on n'en conçoive aucune inquiétude au point de vue de l'approvisionnement général de Paris. La statistique des criées nous donne, en effet, 358,682 poulets en septembre 1875, contre 264,436 seulement en 1874. D'autre part, il a paru au marché de la Villette, pendant ce même mois de septembre 1875, de plus que pendant le mois correspondant de 1874, 1,327 bœufs, 2,102 veaux, 27,623 moutons et 5,469 porcs.

Le déficit en lièvres, perdreaux, alouettes et chevreuils est bien largement compensé.

— DEUX ENFANTS ASSASSINÉS. — Nous avons rapporté que deux enfants du village de Reek (Brabant septentrional) avaient été tués dans un bois. Les habitants de Reek et des environs étant accourus à la nouvelle du meurtre, un brigadier de gendarmerie surprit quelques propos au sujet de l'absence d'une fille du voisinage.

Cette fille était fort défavorablement connue. Le brigadier donna immédiatement au garde-champêtre et à un gendarme l'ordre de l'arrêter et de l'amener, s'il le fallait, par force, sur les lieux du crime. Elle fut amenée et mise en présence des petits cadavres : son visage demeura calme, mais sa contenance n'était pas assurée et le brigadier la visita aussitôt.

Il trouva sur elle un couteau de poche maculé de sang et un mouchoir également souillé de sang.

Interrogée sur la provenance de ces objets, elle ne put donner aucune raison, mais elle nia obstinément être l'auteur du double meurtre. Elle eut même le courage, sur l'ordre du brigadier, de prendre le cadavre du plus jeune des enfants et de le transporter à une cinquantaine de pas de distance.

Elle fut alors conduite à Grave, où elle traversa les rues en riant, environnée d'une foule immense. Mais quand elle se trouva sous les verrous, dans une cellule obscure de la prison, elle entra aussitôt dans la voie des aveux.

Cette fille, nommée Marie Van der Linden, est âgée de 15 ans.

Elle est petite de taille et sa figure ridée indique déjà, par l'épaisseur des lignes, des passions violentes. Ses yeux étincellent ; son regard est farouche. Elle avoua qu'étant occupée à ramasser des noix de sapin, elle avait aperçu les deux petites filles dans une allée. Ces enfants avaient eu le malheur de l'injurier un jour, et dès lors la vindicative créature avait résolu de les tuer.

Ce jour-là donc elle sut les attirer dans un petit bois solitaire et écarté. Là, elle saisit l'aînée et lui porta un coup de couteau dans la région du cou.

La pauvre petite s'était alors défendu avec cette terreur et cette force que l'instinct de la conservation donne au plus faible des êtres. L'assassin la jeta par terre et, furieuse, lui creva les deux yeux avec son couteau.

Puis, plongeant encore à différentes reprises son couteau dans le cou de l'innocente, elle acheva son premier meurtre.

Selon sa déclaration sa première victime lui aurait donné « *du fil à retordre.* »

Ensuite elle saisit le second enfant et elle la traîna jusqu'au fossé, lui tint la tête sous l'eau jurqu'à ce qu'il eût rendu le dernier soupir et y laissa le cadavre. Elle retourna alors vers le cadavre du premier enfant, le fouilla et lui prit un porte-monnaie contenant huit cents. Elle jeta le porte-monnaie et enterra les cents près de sa demeure.

Cette fille paraît être sous l'empire d'une monomanie furieuse. C'est un véritable monstre au physique comme au moral. Tous les habitants du hameau et des environs la redoutaient: On lui attribue plusieurs incendies qui ont désolé ces localités dans les derniers temps.

VARIÉTÉS

VOYAGE AU PAYS DES MILLIARDS

PREMIÈRE PARTIE

L'ALLEMAGNE DU SUD ET L'ALLEMAGNE CENTRALE

Suite). — Voir le Journal de Roubaix du 16

IV.

Le *Burger Museum*. — Son jardin d'été. — Comment on se marie dans l'Allemagne du Sud. — M. Karl Mayer. — Le Sud lors de la déclaration de guerre. — Les écoles. — Villages français.

Le *Burger Museum* (Musée des Bourgeois) est au centre de la ville. C'est un beau bâtiment, confortable, bâti d'après un plan qui correspond parfaitement au but de l'édifice. Il y a de grands salons pour les bals et les réunions artistiques et littéraires, de vastes salles de lecture, une salle de billard, des salles plus petites pour la causerie. En Allemagne, *Museum* est synonyme de club, de cercle. On y trouve tous les monuments de la littérature française et étrangère, la collection complète des grands journaux, et la plupart des revues qui se publient sur les deux continents. En entrant au *Museum*, le Parisien sait ce qui se passe sur le boulevard et dans les coulisses de l'Opéra, l'Anglais est au courant des événements de la Cité, le Russe se retrouve à Saint-Pétersbourg sans quitter son fauteuil, l'Américain traverse les mers avec la rapidité de la pensée. On fait le tour du monde en quatre-vingts minutes. Et tout ce qui peut faciliter le voyage, le rendre utile, intéressant, est à votre portée : cartes générales et spéciales, atlas, mappemondes, dictionnaires, livres de « références, » etc. Comme organisation pratique, c'est admirable. Un salle est réservée aux publications nouvelles; dès le lendemain de son apparition, on trouve là le roman ou la brochure qu'on lit à Berlin, à Paris ou à Londres.

La cotisation annuelle du *Burger Museum* est de cent francs. Chacun a la faculté de devenir membre propriétaire. Les étrangers y sont admis gratuitement pendant un mois, sur la simple présentation d'un des membres.

Le Museum possède une villa d'été, aux portes de la ville, où l'on conduit sa famille et ses amis.

Nous y sommes allés cette après-midi, entre deux rayons de soleil. Partout des bosquets, des berceaux de verdure, des cascades, des ponts rustiques : une véritable Suisse de couvercle de tabatière. Des enfants jouaient dans les allées fleuries; leurs mères, assises devant la traditionnelle tasse de café au lait, travaillaient à des tapisseries ou à des tricots. Chaque dimanche, il y a concert sur la grande terrasse, et le soir, on danse dans le salon, sans apprêts, en toilette simple, comme l'on est venu. Ces réunions sont charmantes et deviennent un bureau de placement pour les mères embarrassées de trop de filles. Un minois vous plaît-il ? Vous vous en approchez et lui proposez une valse. Cela sans présentation, à la bonne franquette. On se revoit les dimanches suivants, on valse de nouveau, on se lie avec les frères, les sœurs, les parents, et un beau jour Dorothée déclare qu'elle aime Hermann, et le roman finit comme les romans du *Musée des familles*. Le mariage est resté ici une affaire de cœur. Les parents ne sont consultés qu'en dernier ressort. En général, les jeunes filles n'ont pas de dot. Aussi, elles réclament dans le ménage leur part de travail; elles sont une associée. Leur éducation est dirigée dans ce sens : on m'a cité des jeunes filles de parents fort riches, qui passent une ou deux heures par jour dans la cuisine d'un hôtel, pour apprendre à cuire. Une ou deux fois par semaine, ces mêmes jeunes filles vont travailler dans une école de couture. Leur toilette et celle des enfants se confectionnent par leurs soins, à la maison. La machine à coudre tient souvent la place d'honneur dans les salons.

En nous promenant dans le jardin d'été du *Burger Museum* nous avons ren-

---

Afin de consoler tout de suite le regard d'Alonso Cano en lui permettant de se reporter sur les œuvres de son génie, on avait dressé son lit à l'extrémité de l'atelier. C'était, du reste, moins un lit qu'un entassement de matelas de soie, de coussins; une moustiquaire l'entourait la nuit, durant le jour les draperies relevées projetaient à peine une ombre sur la figure de l'artiste.

A peine Gaspardo del Roca et le dévoué Miguel eurent-ils exécuté l'ordre du Roi en faisant rendre la liberté à Alonso Cano et en plongeant Rosalès dans la nuit du cachot d'où sortait l'artiste, qu'un médecin fut chargé de donner ses soins au torturé.

Il avait, pendant l'horrible scène que nous avons décrite, en l'adoucissant les horreurs sanglantes, témoigné une grande pitié à Cano; il déploya tout son zèle et toute sa science pour guérir les cruelles blessures des jambes et du bras gauche de Cano.

Les plaies furent lavées avec un vin aromatisé, des attelles maintinrent les membres dans une situation normale, régulière; des bandelettes empêchèrent les mouvements. Il fallait laisser à la nature le soin et le temps de réparer d'affreux désordres. Les os devaient se ressouder, les chairs renaître. Rien ne semblait désespéré, et Vego, le savant homme, promit à Alonso Cano qu'il lui rendrait, à la fois, l'usage de ses deux jambes et de son bras gauche.

Quand ce long pansement eut été fait d'une façon régulière, Alonso Cano, transporté sur les bras de Gaspardo et de Miguel, attendit, dans une des salles de la prison haute, que sa maison fût rendue habitable et que le repos lui eût donné la force nécessaire pour supporter les fatigues de la route.

Une civière fut préparée à cet effet. Depuis que le bruit de ces événements s'était répandu dans la ville, tout ce que Madrid renfermait d'hommes considérables, de femmes compatissantes avait été s'informer des nouvelles du malheureux. La cité tout entière croyait devoir une réparation à cet homme de génie, si cruellement atteint dans son âme et tourmenté dans son corps.

Aussi, quand les portes de la prison, roulant sur leurs gonds, laissèrent voir la civière sur laquelle se trouvait étendu Alonso Cano, des cris de pitié et d'enthousiasme s'élevèrent de la foule. Elle fit une ovation à ce malheureux, les sanglots s'unissaient aux souhaits de longue vie, les femmes arrachaient les œillets et les grenades, dont elles ont l'habitude d'orner leurs coiffures, pour les jeter sous les pas des porteurs de la civière d'Alonso. Le dévouement de Miguel recevait une juste récompense, et l'on ne craignait pas de souhaiter la garotte à Rosalès, afin de lui voir expier sa haine.

Pendant ce temps, Alonso, la tête renversée sur les oreillers, pâle, immobile, les yeux vivants au milieu d'une cadavérique pâleur, ressentait la seule consolation qu'il pût éprouver en ce monde, celle de rallier à lui tous les honnêtes gens de la capitale, où, ce jour-là, il se trouvait réellement plus roi que le Roi lui-même.

Le groupe des élèves de Cano suivait le maître, Bartholomeo Roman, Pedro Castello, tous ceux qui s'étaient fait gloire de suivre son enseignement.

(*A suivre*).

Revue illustrée des lettres, sciences, arts et industries dans les deux mondes.

Texte : Victor Hugo. — Actes et paroles; avant l'exil. — Par M. A.-J. Pons. — La duchesse de Rochebrune (suite). — Par Ernest de Calonne. — Le tunnel du Saint-Gothard (fin). — Par M. Deuizet. — Montaigne (fin). — Sa philosophie politique. — Par M. F. Combes, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux. — La danse du chevalet. — D'après un vase antique du musée de Béziers. — Par M. Jules Troubat.

Gravures : Nos chéris. — Tableau de Thomas Lawrence. — Le tunnel du Saint-Gothard. — La salle des compresseurs à Goschenen. — Un vase antique du musée de Béziers (Grandeur naturelle). — D'après une photographie de MM. Vlacara et Tanières.

Abonnements : Six mois, 15 fr. — Un an, 25 fr. — Prix du numéro : 40 centimes. — Paris, 25, rue Monsieur-le-Prince.